



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le douze février les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURES	NOM	PRENOM	TIT	SUP	Présent	Excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	BRUNEAU	Jean-Luc		X		
	GAULTIER	Pascal	X		1	
LAVAL AGGLO	AUBRY	Maurice		X	1	
	HEMON	Céline		X		
	LABBE	Michel	X		1	
	MICHEL	Louis	X			1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	BERTHELOT	Patrice		X		
	DAVID	Arnaud		X		
	DUBOSCLARD	Hervé	X		1	
	FERRE	Jean-Pierre	X		1	
	FREULON	Stéphane		X		
	LEQUEUX	Jean-Paul		X		
	MENANT	Bernard	X			1
	MEZIERE-FORTIN	Marie		X		1
	MOUSSEAU	Arnaud	X			1
	RICHARD	Noël	X			
	SAULOUP	Hugues	X			
	VIGNAIS	Vincent		X		
SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS	JALLU	Gérard		X		
	VERON	Louis	X			
PEUTON	BORDEAU	Dominique		X		
	LAUNAY	André	X			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE	MOREL	Laurent	X			1
	REBOURS	Hervé		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	LACHERON	Françoise	X			1
	THOMAS	Eric		X		
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	ACCARY	Pascal		X		
	BEAUMONT	Jean-Pierre		X		
	BESNIER	Michel		X		
	BOULTOUREAU	Hubert	X		1	
	BRILLET	Dominique		X		
	CERISIER	Isabelle		X	1	
	COLAS	Laurent	X			
	COUE	Henri	X		1	
	DELAHAYE	Christian	X			1
	DENIS-POIZOT	Françoise		X	1	
	DUMONT	Jean-Yves	X		1	
	DUMONT	Eugène		X		
DUPONT	Sylvain		X			

	FAURE	Dominique	X		
	FOLLIARD	Loïc		X	
	GAULTIER	Denis		X	
	GAULTIER	Bernard		X	
	GIBOIRE	Frédéric		X	
	GOHIER	Patrick	X		1
	GRIMAUD	Gilles	X		1
	GROSBOIS	Claude		X	1
	HAMARD	Benoît	X		1
	HAMARD	Germain	X		1
	HUREL	Philippe	X		1
	JAMES	Marie-Agnès	X		1
	LARDEUX	Dominique		X	
	MAHOT	Marcel	X		1
	MEHAY	Didier	X		
	MONNIER	Jérémie		X	
	MOREL	Maryline		X	
	OREILLARD	Gabriel	X		1
	PERROIS	Christian	X		1
	ROBERT	Jacques		X	
	RONCIN	Joël	X		1
	ROUSSEZ	Olivier	X		1
	SAGET	Bertrand	X		
	SEJOURNE	Serge		X	1
	SUPIOT	Gérard		X	
	VAN DER SCHAEUGH	Bernard	X		
	VITOUR	Cyril		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	BARBE	Béatrice		X	
	BENATRE	Simone		X	
	BERSON	Christian		X	
	BESNIER	Tony		X	
	BOISSEAU	Gilbert	X		
	BOURDAIS	Patrice		X	
	BREHIN	Colette		X	
	BRIQUET	Alain	X		1
	CADOT	René		X	
	COLAS	Hervé		X	
	CROSNIER	Florent	X		
	DELANOE	Jean-Claude	X		1
	DEROUET	Loïc		X	
	DUTHEIL	Olivier		X	
	FOLLIARD	Valéry		X	
	FOUCHER	Hervé	X		1
	FOURNIER	Joël		X	
	GAROT	Rémi	X		1
	GAUCHER	Olivier		X	
	GAUME	Bruno	X		1
	GENDRY	Daniel	X		1
	GILET	Claude		X	
	GIRAUD	Marc	X		1
	HUNAULT	Alain	X		1
	JEGU	Christel	X		1
	JUGE	Joseph	X		

Monsieur Gilles GRIMAUD souhaite avoir une pensée pour Monsieur Antoine GLEMAIN qui est décédé dernièrement. Il a mené une action déterminante pour le bassin de l'Oudon. Il s'est notamment mobilisé pour réunir les sous-bassins du Maine et Loire. Ensuite il a pris les contacts avec les amis Mayennais. Cela a permis de mettre en place le SY.M.B.O.L.I.P. et de développer le programme de lutte contre les inondations. Il s'était également beaucoup investi dans l'intercommunalité (déchet, eau potable).

Les membres du comité syndical observent une minute de silence.

1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente du 11 décembre 2019

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2019 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : Gilles GRIMAUD

D2020-1	Mandat spécial - réunion contrat unique "eau" multithématique au Conseil Régional à NANTES le 06/01/2020
D2020-2	Mandat spécial - réunion contrat unique "eau" multithématique au Conseil Régional à NANTES le 06/01/2020

Décision du Bureau

B2019-1	Contrat groupe d'assurance statutaire : Adhésion pour les agents IRCANTEC à compter du 1er janvier 2020
---------	---

Présentation : Gabriel OREILLARD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Pollutions		
achat DVD "Pesticide mon amour"	RDM VIDEO	10,80 €
Impression flyers	DAPO	96,60 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		
supports sondes piezomètres sur 5 sites	MGS	14 547,60 €
sondes piezométriques et enregistreurs pour 5 sites	PARATRONIC	5 332,32 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
Petits travaux d'aménagement et de menuiserie dans les bureaux de Segré	CADEAU Fabrice	579,60 €
Clavier ergonomique service comptabilité	DELTA BUREAU	306,40 €
Cadeau de départ agents	MALINGE	53,70 €
Pack office 2019 pour 3 postes	KIRSCH	1 240,09 €
Maintenance site internet	JM GRAPHISME	280,00 €
Accotoirs fauteuils	DELTA BUREAU	316,80 €
repas élus - agents vœux 2020	LE RELAIS DE LA VERZEE	262,50 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
création et impression carte de vœux de la CLE	MEDIAPILOTE	324,96 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Milieux aquatiques		
rognage peupliers - CHAZE SUR ARGOS	MOREAU	4 140,00 €
location benne 30m3 pour évacuation amas de bois à Nyoiseau	SUEZ R&V France	498,32 €
animations nature 18/02/2020 + 19/05/2020 + 03/06/2020	MNE	815,00 €
animations Loiré - 7 et 14/05/2020	FEDERATION PECHE	570,00 €

Discussions :

Monsieur Hervé DUBOSCLARD - Les sondes et enregistreurs permettront de mesurer les niveaux d'eau lors des crues dans 5 sites de retenues temporaires. L'objectif est notamment de verser les indemnités sur des mesures précises.

1.3. Validation du rapport annuel 2019

Le projet de rapport d'activités est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le rapport annuel 2019 du Syndicat du Bassin de l'Oudon est présenté ce jour en séance.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le rapport d'activités 2019 du Syndicat du Bassin de l'Oudon ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

2. FINANCES

Les comptes de gestion, les tableaux de synthèse des comptes administratifs, de reprise des résultats et du budget primitif sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Gabriel OREILLARD

2.1. Vote des comptes de gestion 2019

Proposition de délibération

EXPOSE

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical les comptes de gestion 2019, dressés par madame la trésorière de Craon, relatifs aux budgets du Syndicat du Bassin de l'Oudon dont les résultats de ces comptes sont conformes à ceux des comptes administratifs de l'exercice 2019.

Ils se présentent comme suit :

COMPTES DE GESTION 2019

Désignation du budget		Budget Général (38101)	Budget Inondations (38101)	Budget C.L.E. (38102)	Budget Pollutions (38103)	Budget Milieux aquatiques (38104)
Section de fonctionnement	Dépenses	617 760,68	223 534,28	126 966,27	343 103,73	590 716,75
	Recettes	617 760,68	213 272,00	157 086,40	363 954,44	976 335,83
	Résultat 2019	0,00	-10 262,28	30 120,13	20 850,71	385 619,08
	Résultats reportés	0,00	84 225,26	100 459,86	126 099,69	626 879,33
	Résultat de clôture	0,00	73 962,98	130 579,99	146 950,40	1 012 498,41
Section d'investissement	Dépenses	0,00	233 486,53	2 277,77	39 022,56	745 199,40
	Recettes	134,00	121 909,32	7 210,73	43 412,24	785 573,60
	Résultat 2019	134,00	-111 577,21	4 932,96	4 389,68	40 374,20
	Résultats reportés	855,10	265 332,22	11 918,25	6 101,42	-278 012,08
	Résultat de clôture	989,10	153 755,01	16 851,21	10 491,10	-237 637,88

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve les comptes de gestion 2019 du Syndicat du Bassin de l'Oudon,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité.

2.2. Vote des comptes administratifs 2019

EXPOSE

Monsieur Gabriel OREILLARD présente au comité syndical les comptes administratifs 2019,
Ils se présentent comme suit :

Compte administratif Budget Principal (38100)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2019				
Opérations de l'exercice	617 760,68 €	617 760,68 €	0,00 €	134,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €		134,00 €
Résultats 2018 reportés		0,00 €		855,10 €
Résultat de clôture		0,00 €		989,10 €
RAR 2019				0,00 €
Résultat corrigé		0,00 €		989,10 €

Compte administratif budget annexe INONDATIONS (38101)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2019				
Opérations de l'exercice	223 534,28 €	213 272,00 €	233 486,53 €	121 909,32 €
Résultat de l'exercice	10 262,28 €		111 577,21 €	
Résultats 2018 reportés		84 225,26 €		265 332,22 €
Résultat de clôture		73 962,98 €		153 755,01 €
RAR 2019			28 102,00 €	
Résultat corrigé		73 962,98 €		125 653,01 €

Compte administratif Budget annexe C.I.E. (38102)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2019				
Opérations de l'exercice	126 966,27 €	157 086,40 €	2 277,77 €	7 210,73 €
Résultat de l'exercice		30 120,13 €		4 932,96 €
Résultats 2018 reportés		100 459,86 €		11 918,25 €
Résultat de clôture		130 579,99 €		16 851,21 €
RAR 2019			400,00 €	0,00 €
Résultat corrigé		130 579,99 €		16 451,21 €

Compte administratif budget annexe POLLUTIONS (38103)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2019				
Opérations de l'exercice	343 103,73 €	363 954,44 €	39 022,56 €	43 412,24 €
Résultat de l'exercice		20 850,71 €		4 389,68 €
Résultats 2018 reportés		126 099,69 €		6 101,42 €
Résultat de clôture		146 950,40 €		10 491,10 €
RAR 2019			400,00 €	
Résultat corrigé		146 950,40 €		10 091,10 €

Compte administratif budget annexe MILIEUX AQUATIQUES (38104)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2019				
Opérations de l'exercice	590 716,75 €	976 335,83 €	745 199,40 €	785 573,60 €
Résultat de l'exercice		385 619,08 €		40 374,20 €
Résultats 2018 reportés		626 879,33 €	278 012,08 €	
Résultat de clôture		1 012 498,41 €	237 637,88 €	
RAR 2019			349 261,00 €	401 438,00 €
Résultat corrigé		1 012 498,41 €	185 460,88 €	

Désignation des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat de clôture	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture corrigé
Budget PRINCIPAL (38100)	0,00 €	989,10 €	989,10 €	0,00 €	989,10 €
Budget annexe INONDATIONS (38101)	73 962,98 €	153 755,01 €	227 717,99 €	-28 102,00 €	199 615,99 €
Budget annexe C.L.E. (38102)	130 579,99 €	16 851,21 €	147 431,20 €	-400,00 €	147 031,20 €
Budget annexe POLLUTIONS (38103)	146 950,40 €	10 491,10 €	157 441,50 €	-400,00 €	157 041,50 €
Budget annexe MILIEUX AQUATIQUES (38104)	1 012 498,41 €	-237 637,88 €	774 860,53 €	52 177,00 €	827 037,53 €
Total			1 308 440,32 €		1 331 715,32 €

Monsieur Gilles GRIMAUD, Président, ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance,
Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve les comptes administratifs 2019,
Prend acte des restes à réaliser,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Préalablement au vote, Monsieur Gilles GRIMAUD sort de la salle.

Vote : unanimité

2.3. Affectation des résultats 2019

Proposition de délibération

EXPOSE

Les membres du comité syndical,
Après avoir entendu les comptes administratifs 2019 votés ce jour, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 des budgets, dont voici la synthèse :

	BUDGET GENERAL	BUDGET INONDATIONS	BUDGET CLE	BUDGET POLLUTIONS	BUDGET MILIEUX AQUATIQUES	RESULTAT GLOBAL 2019
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019, A AFFECTER	0,00	73 962,98	130 579,99	146 950,40	1 012 498,41	1 363 991,78
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2019	989,10	153 755,01	16 851,21	10 491,10	-237 637,88	-55 551,46
RESTES A REALISER 2019	0,00	-28 102,00	-400,00	-400,00	52 177,00	23 275,00
BESOIN DE FINANCEMENT	989,10	125 653,01	16 451,21	10 091,10	-185 460,88	-32 276,46

Compte tenu de la délibération du 10 juillet 2019 de fusionner les 4 budgets annexes avec le budget principal, l'affectation des résultats est faite sur les montants globaux de l'année 2019 pour une affectation sur le budget primitif unique 2020,

Constatant que le compte administratif global 2019 présente un résultat d'exécution :

- Excédent de la section de fonctionnement pour	1 363 991,78 €
Soit un résultat de fonctionnement à affecter pour	1 363 991,78 €
- Déficit global à la section d'investissement pour	55 551,46 €
Soit un résultat déficitaire d'investissement pour	55 551,46 €

Le comité syndical,

Après avoir voté les comptes administratifs 2019,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Compte tenu d'un besoin de financement global de 32 276,46 €

Décide d'affecter les résultats suivants sur le budget primitif principal (38100) :

Recettes de fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté 1 331 715,32 €

Recettes d'investissement

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 32 276,46 €

Dépenses d'investissement

001 – Déficit d'investissement reporté

55 551.46 €

Synthèse de l'affectation des résultats 2019 :

Affectation résultat global 2019 de fonctionnement au BP du Budget Principal (38100)	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 2019 à affecter	0,00 €	1 363 991,78 €
Solde GLOBAL d'exécution d'investissement 2019	55 551,46 €	
Solde GLOBAL 2019 des restes à réaliser en investissement	0,00 €	23 275,00 €
Total des soldes	55 551,46 €	23 275,00 €
Besoin de financement	32 276,46 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BUDGET PRIMITIF 2020 - budget principal (38100) (au minimum couverture du besoin de financement)		32 276,46 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BUDGET PRIMITIF 2020 - budget principal (38100) (résultat à affecter - affectation au 1068)		1 331 715,32 €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

2.4. Vote du Budget Primitif 2020

Proposition de délibération

Monsieur le Vice-président rappelle la décision de fusionner les 4 budgets annexes avec le budget principal votée le 10 juillet 2019. Cela a pour conséquence l'élaboration d'un budget unique à compter de 2020, selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget principal de l'exercice 2020 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous,

BUDGET PRINCIPAL (38100)

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURE BUDGETAIRE	
		DEPENSES	RECETTES
002	FONCTIONNEMENT REPORTE		1 331 715,32 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	691 125,00 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL	561 300,00 €	
022	DEPENSES IMPREVUES	71 000,00 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 407 635,32 €	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	150 000,00 €	48 500,00 €
65	CHARGES ELUS	89 900,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 000,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	26 500,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00 €	
70	REMBOURSEMENT DE FRAIS		48 900,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS		717 573,00 €
74	PARTICIPATIONS COLLECTIVITES		816 088,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €
78	REPRISE SUR PROVISIONS		95 684,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 058 460,32 €	3 058 460,32 €
RESULTAT			- €
10	DOTATIONS , FONDS DIVERS ET RESERVES		209 468,46 €
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS/SUBVENTIONS	48 500,00 €	150 000,00 €
13	SUBVENTIONS		1 214 713,00 €
16	EMPRUNTS	82 500,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340 032,00 €	
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEE	5 000,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 192 584,32 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 178 905,00 €	
458	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		11 256,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	90 000,00 €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 407 635,32 €
001	INVESTISSEMENT REPORTE	55 551,46 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 993 072,78 €	2 993 072,78 €
RESULTAT			- €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Gabriel OREILLARD indique que le fond de roulement s'élève à environ 1 150 000 €. Ces réserves sont nécessaires pour la mise en œuvre des actions à venir dans le cadre du futur contrat. Elles seront utilisées pour moitié.

Vote : unanimité

2.5. Vote des participations financières 2020

Présentation : Gabriel OREILLARD

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente le tableau des participations financières pour l'année 2020 par compétence et par collectivité. Il rappelle que le calcul de ces participations a été présenté en 2017 avant la fusion des syndicats et avant la prise de compétence G.E.M.A.P.I. (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les E.P.C.I. à fiscalité propre. Il est précisé que les communes sont appelées à participer à la Commission Locale de l'Eau lorsque leur communauté de communes ou d'agglomération ne verse pas de participation.

	GEMAPI 2020	autres compétences 2020	participations 2020
Anjou Bleu Communauté	221 926 €	57 598 €	279 524 €
CA Laval	40 221 €	3 579 €	43 800 €
CC Vallées du Haut Anjou	58 675 €	16 330 €	75 005 €
CC Châteaubriant-Derval	6 824 €	1 143 €	7 967 €
CC Roche aux Féés	286 €	169 €	455 €
Vitré Communauté	1 220 €	231 €	1 451 €
CC Craon	343 221 €	59 602 €	402 823 €
SI AEP Centre Ouest Mayennais		3 260 €	3 260 €
Peuton		189 €	189 €
Château-Gontier		355 €	355 €
Chemazé		307 €	307 €
Houssay		0 €	0 €
Loigné sur Mayenne		0 €	0 €
Marigné-Peuton		240 €	240 €
Peuton		101 €	101 €
Prée d'Anjou		611 €	611 €
TOTAL	672 373 €	143 715 €	816 088 €

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau de participations présenté ci-dessus,

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Pascal GAULTIER s'étonne de l'augmentation de la participation de la communauté de communes de Châteaubriant-Derval de 65 % entre 2019 et 2020.

Monsieur Gilles GRIMAUD explique que le lissage pour aller vers la répartition des participations en fonction de la surface de la communauté de communes débute en 2020. Les participations avaient été gelées en 2018 et 2019 à leur niveau de 2017.

Monsieur Pascal GAULTIER constate qu'il est donc prévu une augmentation. Dans ces conditions, il faudra s'interroger sur le maintien de la communauté de communes dans le syndicat.

Madame Régine TIELEGUINE rappelle que les critères de réparation étaient différents quand les communes adhéraient au S.B.O.S. (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud) : le potentiel fiscal et le nombre d'habitants étaient proratisés à la surface de la commune dans le bassin versant. Et pour les communes de Loire-Atlantique, la participation avait été diminuée de moitié.

Le choix a été fait de conserver uniquement le critère de la surface dans le bassin versant lors de la fusion des syndicats. D'où une augmentation conséquente pour la communauté de communes de Chateaubriant-Derval.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de passer au vote.

Vote : Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

3. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE : validation des modifications apportées au projet

Les documents sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Bruno GAUMÉ, Hervé FOUCHER, Louis MICHEL, Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Par délibération en date du 11/12/2019, le comité syndical a approuvé le projet de contrat territorial eau multithématique du bassin versant de l'Oudon pour la période 2020-2022.

Ce projet a ensuite été présenté à la Région dans le cadre d'une audition le 6 janvier 2020. Le projet a également fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il convient de prendre connaissance des modifications proposées par les partenaires et d'approuver le projet modifié.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Valide les modifications apportées à la stratégie et à la feuille de route du contrat territorial eau multithématique du bassin versant de l'Oudon,

Dit que des modifications mineures pourront être apportées au projet par les signataires du contrat, Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat dans sa forme définitive ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussions :

Monsieur Joël RONCIN rappelle les étapes depuis la validation du projet de contrat en comité syndical en décembre. Une audition à la Région s'est déroulée au mois de janvier. Le projet a recueilli l'avis favorable de la Région. Avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le dossier a été moins facile.

Il y a eu beaucoup de modifications de forme. Et quelques modifications de fond qu'il convient d'approuver.

Monsieur Sylvain LACÔTE présente les modifications de fond apportées. Cf. powerpoint.

Monsieur Hervé FOUCHER rapporte que l'audition à la Région s'est très bien passée. Il tient à souligner le travail conséquent des agents du Syndicat car les services de l'Agence de l'Eau ont été exigeants. Grâce à ce travail, le rendez-vous initialement prévu la veille avec l'Agence et les élus a pu être évité. Le projet est donc en bonne voie.

Vote : unanimité

4. DOSSIERS TECHNIQUES

4.1 Travaux complémentaires sur le chantier de restauration de la continuité écologique au bourg de Craon

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Par délibération en date du 13/06/2018, le comité syndical a décidé d'engager l'opération de restauration de la continuité écologique sur 3 ouvrages hydrauliques (Verger, Bourg de Craon, moulin David) pour un montant de 267 000 € H.T.

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage du Bourg de Craon ont débuté en septembre 2019. Ils consistent à réaliser une rivière de contournement.

Les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France et les reprises à la suite des intempéries nécessitent des travaux complémentaires. De plus, des quantités d'argile supplémentaires ont été mises en place.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire d'établir un avenant au marché. Il convient également de solliciter les partenaires financiers.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commissions milieux aquatiques

Après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant au marché de travaux pour un montant de 54 537 € ,

Dit que le montant prévisionnel pour les travaux de l'ouvrage du bourg de Craon est désormais de 170 337 € ,

Décide de modifier le montant prévisionnelle de l'opération et de le porter à 321 537 € H.T. ,

Sollicite l'aide des partenaires financiers,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Discussions :

Monsieur Joël RONCIN expose le dossier.

Monsieur Sylvain LACÔTE présente en image les difficultés rencontrées (cf. présentation annexée).

Un délégué propose de l'enrochement pour consolider les berges.

Monsieur Sylvain LACÔTE dit que ce serait une bonne solution mais l'architecte des bâtiments de France ne l'accepte pas. Il faut donc poser un géotextile et l'enherber. Il y a 100 ml de rivière à reprendre.

Il présente les dépenses supplémentaires et les économies possibles à ce stade du chantier qui conduisent à la proposition de l'avenant.

Vote : unanimité

4.2 Etude préalable à la restauration de la continuité écologique au moulin Martin sur l'Oudon à Athée

Le cahier des charges technique est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Le moulin Martin situé sur l'Oudon à Athée est classé en liste 2. Le 22 janvier, le propriétaire a donné son accord pour lancer une étude préalable à la restauration de la continuité écologique.

Après un diagnostic détaillé, l'étude préalable définira plusieurs scénarios d'aménagement. Le scénario sélectionné fera ensuite l'objet d'une phase AVP.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager une étude préalable à la restauration de la continuité écologique au moulin Martin situé sur l'Oudon à Athée,

Dit que le montant estimatif de l'étude est de 18 000,00 € H.T.,

Charge Monsieur le Président de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude selon la procédure adaptée,

Sollicite l'aide des partenaires financiers,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Discussion :

Il est demandé si la Police de l'eau est intervenue pour le motiver ?

Monsieur Joël RONCIN répond que cela a effectivement participé à sa décision.

Vote : unanimité

4.3 Engagement du marché d'entretien des milieux aquatiques et des ouvrages hydrauliques

Le cahier des charges techniques est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / bassin Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Afin d'assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques, il convient d'avoir recours à un marché de services multi-attributaires à bons de commande.

Il concerne les prestations suivantes :

- la gestion des plantes indésirables et envahissantes,
- l'entretien sélectif de la végétation,
- l'enlèvement des embâcles,
- les plantations et semis,
- l'entretien mécanisé,
- les petites réparations.

Ce marché se place dans une logique de développement durable et intègre la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide d'avoir recours du marché de services multi-attributaires à bons de commande pour l'entretien des ouvrages hydrauliques et des milieux aquatiques,

Décide de consulter les entreprises selon la procédure de marché public adaptée,

Dit que le marché sera conclu pour une durée de 24 mois,

Décide d'allotir le marché,

Approuve les montants maximums cumulés sur 24 mois des différents lots :

Lot	Type d'attribution	Montant maximum € H.T.
Lot n°1 : Gestion des plantes indésirables et envahissantes	Multi-attributaires (3 titulaires)	50 000 €
Lot n°2 : Entretien sélectif de la végétation	Multi-attributaires (3 titulaires)	30 000 €
Lot n°3 : Enlèvement des embâcles	Multi-attributaires (3 titulaires)	30 000 €
Lot n°4 : Plantations et semis	Multi-attributaires (3 titulaires)	5 000 €
Lot n°5 : Entretien mécanisé	Multi-attributaires (3 titulaires)	40 000 €
Lot n°6 : Petites réparations	Multi-attributaires (3 titulaires)	5 000 €

Autorise Monsieur le Président à négocier avec les entreprises,
Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget du Syndicat du Bassin de l'Oudon,
Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussions :

Monsieur Sylvain LACÔTE précise que les montants ont été adaptés par rapport à ce qui a été dépensé en 2019.

Monsieur Rémi GAROT demande si le budget pour les embâcles est suffisant car il y a des besoins suite aux tempêtes.

Monsieur Sylvain LACÔTE constate une dépense de 20 000 € en 2019. Il y a donc de la marge avec 30 000 €. Par contre le montant pour les plantations en bord de cours d'eau a été diminué car il y a peu de projets.

Vote : unanimité

5. PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS ET RÉALISÉS

Présentation en séance.

Discussions :

Messieurs RONCIN, FOUCHER et LACÔTE interviennent. Cf. présentation annexée.

Monsieur Hervé FOUCHER est satisfait de l'implication des exploitants agricoles dans le programme de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon. Le Comité de l'eau qui s'est tenu en Mayenne cet après-midi a mis l'accent sur la qualité de l'eau dans les captages d'alimentation en eau potable.

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt le dernier comité syndical de la mandature. Il remercie les délégués pour le travail fait. Il reste à faire mais ce qui a été fait est remarquable. Il espère que les élus suivants œuvreront dans le même sens.

Monsieur Hervé FOUCHER souligne que le bassin versant de l'Oudon revient souvent en exemple sur les captages, sur les milieux aquatiques.

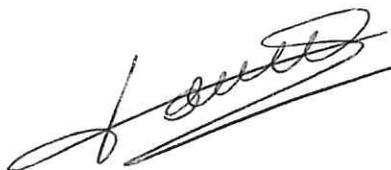
Monsieur Hervé DUBOSCLARD ajoute la lutte contre les inondations. Des élus de Corné se déplacent semaine prochaine pour voir les sites de stockage.

Monsieur Joël RONCIN informe de la visite de la Présidente de la Région des Pays de la Loire avec une délégation d'une trentaine de personnes ce jeudi sur le site du Moulin Colin au Tremblay, où la continuité écologique a été restaurée.

Monsieur Gilles GRIMAUD conclut que le travail qui a été mené par le Syndicat est reconnu.

Fin de la réunion à 22h00.

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Agnès JAMES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. James', written over a horizontal line.

